

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-113

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA MODIFICATION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AU 13505, RUE SHERBROOKE EST, SUR LE LOT 6 057 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3011 0361 a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2017, le premier projet de résolution numéro PP-113, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **jeudi 7 décembre 2017 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

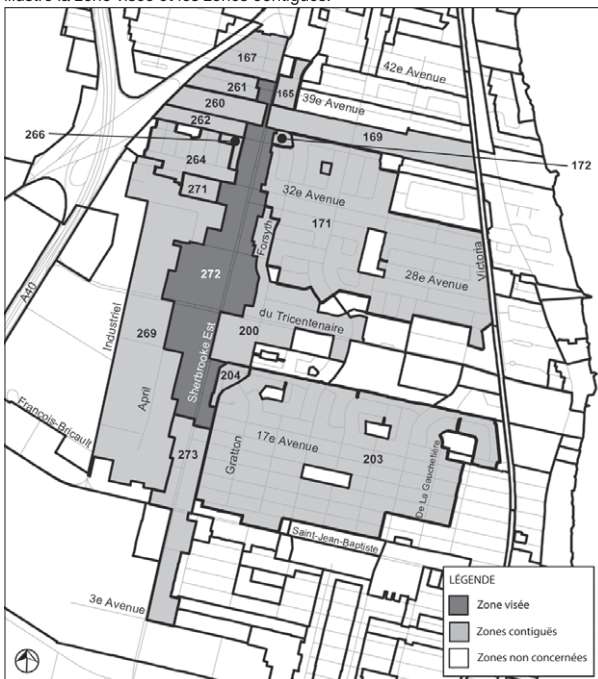
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la transformation et l'utilisation d'un (1) bâtiment existant à des fins de « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs ». L'usage « activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » étant déjà autorisé dans la zone

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 272. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 165, 167, 169, 171, 172, 200, 203, 204, 260, 261, 262, 264, 266, 269, 271 et 273, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 29 novembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat